

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14 MARS 2019

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, la restitution aux communes membres de Saint-Etienne Métropole de la compétence « Lycées et collèges »
- Débat des orientations budgétaires de la commune pour 2019.
- Fixe, à l'unanimité, le montant de l'acompte sur subvention de fonctionnement 2019 pour l'Association des Familles de Saint-Galmier – CLSH.
- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de délégation partielle de gestion de personnel pour le service remplacement à signer avec le CDG42.
- Approuve, à l'unanimité, la procédure menée par le CDG 42 pour conclure une convention de participation pour le risque santé et pour le risque prévoyance.
- Prend acte des décisions du Maire.
- Sollicite, à l'unanimité, auprès de la CAF une aide au financement du diagnostic enfance jeunesse.



Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 15 mars 2019